



Notes pour une allocution de

Georges A. Arès

Président

**Fédération des communautés francophones et acadienne
du Canada**

Conférence annuelle de l'Association d'études canadiennes

Dans le cadre de l'atelier

Nouvelles définitions de majorités et minorités

Montréal

Le 25 mai 2003

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais d'abord remercier l'Association d'études canadiennes de l'invitation qu'ils m'ont faite à l'occasion de cette conférence sur les 40 ans de la Commission Laurendeau-Dunton. Les travaux de cette commission ont effectivement eu un impact important sur les communautés francophones et acadiennes du pays, que l'on appelait à l'époque les Canadiens-français et par la suite francophones hors-Québec. Même si l'on peut dire que ces travaux ont été bien incomplets quant au développement des communautés francophones de toutes les régions du pays, il n'en reste pas moins que certains des principes établis par les commissaires ont formé la base de gestes importants de la part du gouvernement fédéral, en particulier de la *Loi sur les langues officielles*.

Le thème choisi pour ce panel, « Nouvelles définitions de majorités et de minorités », infère que des changements importants ont eu lieu au cours des quarante dernières années au sein de la population canadienne, des transformations fondamentales qui exigent que nous développions de nouvelles façons d'aborder la dynamique identitaire canadienne.

La réalité actuelle est en effet bien différente, et bien plus complexe, de celle de 1963, au moment où la Commission commençait ses travaux. Du côté des communautés francophones et acadiennes en milieu minoritaire, certains phénomènes sociologiques, tel l'exode rural, ont changé et continuent de changer à jamais la vie de ses habitants. Des mouvements politiques, tel que le nationalisme québécois dont l'émergence a donné lieu à la formation de la Commission, ont également contribué à transformer l'identité canadienne-française.

Je choisirai d'aborder ici deux aspects de ces transformations des communautés francophones et acadiennes en milieu minoritaire.

D'abord, et brièvement, l'expression identitaire. À l'époque de Laurendeau-Dunton, l'expression « Canadiens-français » avait déjà commencé à perdre de sa force, surtout au Québec. Les termes qui ont remplacé cette expression sont révélateurs des nouvelles conceptions de ce qu'est un francophone.

Ensuite, l'arrivée progressivement plus importante d'immigrants dont le français n'est pas la langue maternelle, mais est néanmoins une langue de communication importante.

Ces deux questions ont d'ailleurs été étudiées dans le cadre des travaux de la démarche *Dialogue* entreprise récemment par la FCFA. En effet, le groupe de travail nommé *Dialogue* a effectué en 2000 une vaste consultation nationale auprès de toutes les composantes de la société canadienne : francophones du Canada, y compris du Québec, communautés ethnoculturelles, autochtones et anglophones. Avec la publication de leur rapport l'année suivante, les membres du groupe de travail ont dégagé les composantes d'une vision sociale non pas seulement pour la francophonie, mais pour le pays tout entier. Au cœur de cette vision de la société canadienne, on retrouve le concept d'une société pluraliste qui reconnaît la dualité linguistique comme étant une valeur fondamentale.

J'ai mentionné que le terme « Canadien-français » avait déjà perdu de sa force dans les années 1960, comme notion permettant de décrire la réalité socio-linguistique et culturelle. Ce terme englobant reflétait une solidarité de la francophonie canadienne qui s'est manifestée à maintes reprises. Ce concept était basé sur la loyauté à l'égard d'une race canadienne-française, unie par le sang et par la religion. Les membres de la Commission ont choisi d'exclure le facteur racial de leur analyse, et l'on en comprend bien les raisons, mais ce concept a longtemps été utilisé comme cri de ralliement par les francophones de tout le pays, notamment lors des luttes scolaires qui ont secoué la plupart de nos communautés.

Cette expression a depuis été abandonnée par la plupart des gens de nos communautés. D'abord par les francophones du Québec, pour des raisons qui sont bien décrites par la Commission. Malgré le silence de nos textes constitutionnels sur cette question, la « société distincte » dont parlait André Laurendeau est un fait indéniable. Le reconnaître ne remet pas en question un autre fait indéniable : l'existence d'une grande famille unissant les francophones de tout le pays, autour de ce point de ralliement qu'est la langue française.

Tel que le constate le rapport du groupe de travail *Dialogue*, « à la suite du déclin de l'identité canadienne-française, au début des années soixante, on a pu assister au développement d'identités régionales. ¹ » Même si l'on parle aujourd'hui de francophonie canadienne, la grande minorité canadienne-française s'est morcelée, donnant naissance aux Franco-ontariens, aux Fransaskois, aux Franco-yukonnais, pour ne nommer que ceux-ci, chacun possédant son drapeau et ses traits culturels.

Nous parlons ici de bien plus qu'une simple nuance linguistique. La montée des régionalismes entraîne une marginalisation encore plus grande que voilà 40 ans. Les membres du groupe de travail *Dialogue* ont d'ailleurs été surpris du peu de connaissances et de solidarité dont les francophones faisaient preuve à l'égard des communautés de langue française des autres régions du pays.

Je ne veux pas faire ici le procès du régionalisme. Il s'agit simplement d'une évolution de nos communautés, qui s'est faite de façon semblable à celle de la société canadienne. Ce fort sentiment d'appartenance à une communauté provinciale ou territoriale a d'ailleurs donné un élan important à la production artistique francophone dans tout le pays et a certainement contribué à donner de la force aux revendications francophones auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux.

La définition même de ce qu'est un francophone est devenue plus complexe. Les agents de recherche de la Commission Laurendeau-Dunton se sont penchés sur deux indicateurs linguistiques : la langue maternelle, pour déterminer qui est francophone, et la connaissance des langues officielles, qui leur indiquait le nombre de personnes bilingues. Le recensement fédéral de 2001 compte en plus des questions sur la langue parlée à la maison et la langue de travail, faisant du Canada l'un des pays du monde où l'état recueille le plus de renseignements linguistiques sur ses citoyens, pour tenter de comprendre une réalité de plus en plus complexe.

L'augmentation graduelle des taux d'exogamie – il a atteint 42% en 1996 et a dépassé les deux tiers dans certaines communautés – et la vague des écoles d'immersion nous forcent à revoir la définition même de ce qu'est un francophone, de plus en plus de personnes ayant du mal à définir leur identité linguistique selon les critères traditionnels. Le rapport du groupe de travail *Dialogue* nous rappelle que beaucoup de jeunes francophones ont une conception de la francophonie différente de celle de leurs parents, mais n'en sont pas moins fiers de parler français.

L'évolution de la société canadienne nous incite donc à voir la francophonie canadienne de façon beaucoup plus ouverte qu'auparavant, pour y inclure le nombre croissant de francophiles et les francophones de partout dans le monde qui choisissent nos communautés comme terre d'accueil.

L'intégration des immigrants francophones à l'extérieur du Québec a été totalement passée sous silence dans les travaux de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, les commissaires se contentant de souligner que des aménagements particuliers doivent être faits pour les anglophones immigrants au Québec.

¹ Parlons-nous! : Rapport du groupe de travail Dialogue. Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, février 2001.

Sur ce point comme sur d'autres aspects essentiels du développement de nos communautés, on aurait pu espérer davantage de vision de la part de la Commission. Admettons tout de même que personne dans nos communautés n'en parlait non plus! Cela ne serait simplement pas venu à l'esprit des chefs de file de la communauté francophone. Le fait est que l'immigration est, pour nos communautés, une préoccupation très récente, même si l'arrivée d'immigrants francophones au Canada, tant au Québec qu'ailleurs, ne date pas d'hier. Ils sont présents dans nos communautés depuis des décennies, mais ils sont en général restés en marge de nos mouvements associatifs et culturels, à l'extérieur de l'espace francophone tel qu'il est traditionnellement défini. Jusqu'à récemment, nos communautés ne se sont pas penchées sur les enjeux de la diversité, concentrées qu'elles étaient sur la pierre angulaire de notre développement qu'était l'éducation, incluant la gestion scolaire.

L'immigration francophone a été abordée pour la première fois par nos communautés en 1991, dans le cadre de l'étude *Face au pluralisme*, produite pour le compte de la FCFA. On y souligne que « en absence d'un programme actif d'accueil poursuivi par les francophones d'origine canadienne, on peut être sûr que les Néo-canadiens francophones seront tenus en marge des occasions d'intégration et d'interaction bénéfiques.² »

Le rapport *Dialogue* reprenait le même thème dix ans plus tard, faisant quatre recommandations sur l'accueil et l'intégration des immigrants et la lutte contre la discrimination raciale.

Une partie importante de ce travail peut être fait par le réseau associatif francophone lui-même, notamment la sensibilisation des gens de nos communautés aux enjeux liés à l'immigration et la mise en place de certains mécanismes d'accueil et d'intégration.

Cependant, un partenariat avec le gouvernement fédéral, dont Citoyenneté et Immigration en tête de liste, est essentiel. La politique de recrutement et d'intégration de Citoyenneté et Immigration Canada veut prendre en compte la baisse constante de la proportion de francophones, telle que confirmée à nouveau par les données linguistiques rendues publiques au moins de décembre dernier par Statistique Canada. Les immigrants francophones qui vivent à l'extérieur du Québec ne représentent que 1 % de tous les immigrants qui se sont établis dans le reste du Canada. Ce pourcentage devra augmenter au cours des prochaines années pour, à tout le moins, refléter notre poids démographique de 4,4 %, sans compter tout le rattrapage que nous aurons à faire.

Pour que la politique d'immigration prenne davantage compte des besoins des communautés francophones en milieu minoritaire, un comité directeur a été formé avec Citoyenneté et Immigration Canada. Il permet aux fonctionnaires de ce ministère, de d'autres ministères fédéraux et provinciaux, de même qu'à des personnes-clés représentant les communautés, de se pencher sur les moyens que nous devons prendre collectivement pour s'assurer qu'un plus grand nombre de nouveaux arrivants francophones s'installent dans toutes les régions du pays et que ceux-ci y trouvent une communauté accueillante, à laquelle ils peuvent participer pleinement.

Deux rapports produits par le Commissariat aux langues officielles l'an dernier, l'un par Carston Quell et l'autre par l'hôte de cette conférence, Jack Jedwab, de même qu'un rapport plus récent produit pour la FCFA par la firme PRA, sont venus aider à orienter les travaux du Comité. Ils indiquent notamment que la langue française reste très importante pour les immigrants francophones après leur arrivée au Canada. Selon l'étude de la FCFA, 79% d'entre eux disent utiliser « souvent » le français à la maison et avec leurs proches, alors que cette proportion n'est que de 17% pour l'anglais. Également, 80% de ceux qui ont des enfants d'âge scolaire les ont inscrits à une école de langue française. Ces gens ont donc

² Les communautés francophones et acadiennes du Canada : Face au pluralisme. Stacy Churchill et Isabel Kaprielian-Churchill, 1991, pp. 91-2.

incontestablement une forte volonté à vivre en français au Canada, qu'ils habitent Moncton, Winnipeg, Sudbury ou Vancouver.

La phase 2 de cette étude, qui sera publiée au cours de l'été, portera sur l'immigration en milieu rural ou semi-urbain et la perception qu'ont les francophones de l'apport de l'immigration à leurs communautés.

L'annonce de 9 millions \$ pour l'immigration contenue dans le *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement fédéral, annoncé le 12 mars dernier, nous laisse croire que le gouvernement fédéral est prêt à réagir aux recommandations qui seront émises par le comité directeur au cours de la prochaine année.

Notre intervention se doit de prendre en compte le double défi auquel nous faisons face lorsque l'on parle d'immigration francophone. Ces nouveaux arrivants sont placés dans une situation de double minorité. Il faut intégrer les nouveaux arrivants dans nos communautés de langue française, tout en les aidant à participer à un marché du travail qui fonctionne, dans bien des cas, essentiellement en anglais. En effet, si les statistiques publiées récemment par Statistique Canada révèlent qu'une forte majorité de francophones à l'extérieur du Québec utilise régulièrement leur langue maternelle au travail, il n'en reste pas moins que la connaissance de l'anglais est nécessaire pour la grande majorité des emplois. L'acquisition des compétences linguistiques doit se faire le plus rapidement possible après leur arrivée dans nos communautés, y compris pour les immigrants qui y viennent après avoir passé quelques années au Québec.

De plus, une très forte proportion des immigrants francophones nous arrivent de pays en voie de développement. Ils nécessitent donc souvent des programmes d'intégration adaptés à leurs besoins spécifiques et qui doivent être appuyés sur une plus longue période de temps.

Les défis sont donc importants, mais les avantages pour les communautés francophones en milieu minoritaire sont indéniables. Outre la simple augmentation du nombre de francophones partout au pays, l'ouverture des communautés aux nouveaux arrivants et aux membres des communautés ethnoculturelles qui partagent l'usage de la langue française a de nombreux avantages. Le co-président du Comité directeur Citoyenneté et Immigration / Communautés francophones en milieu minoritaire, Marc Arnal, soulignait récemment que cette initiative permettra : de recruter de la main-d'œuvre qualifiée et de l'expertise dans des domaines névralgiques pour le développement de nos communautés, notamment l'éducation et la santé; d'obtenir une plus grande reconnaissance de nos communautés sur la scène de la francophonie internationale; de découvrir de nouvelles façons de faire dans le respect des différences et d'une plus grande diversité culturelle; et de renforcer les institutions de la francophonie canadienne, notamment en augmentant la clientèle des institutions d'enseignement de langue française.³

Le mouvement est déjà amorcé. Depuis le début de la démarche *Dialogue* en 2000, dans toutes les régions du pays, des groupes représentant les francophones aux niveaux provincial et territorial travaillent avec les communautés ethnoculturelles francophones pour faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants de langue française. Permettez-moi de vous donner quelques exemples.

En Alberta, la province où j'habite, des consultations ont appuyé un projet de centre d'accueil pour immigrants francophones à Edmonton.

La communauté franco-manitobaine a produit un plan d'action en matière d'accueil et d'intégration des immigrants francophones.

³ Allocution de M. Marc Arnal à la conférence Métropolis à Edmonton, le 24 mars 2003.

Deux tournées de consultation ont été entreprises en Ontario, où plusieurs projets sont présentement en voie de développement dans les régions de Toronto, Sudbury, Ottawa et London/Windsor.

Un bon nombre d'initiatives sont aussi en cours au Nouveau-Brunswick, où le gouvernement provincial a d'ailleurs embauché deux agents chargés du développement de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick.

Mais ce n'est qu'un début et il reste encore bien du travail à faire pour s'assurer que les nouveaux arrivants francophones soient bien reçus dans leur communauté d'accueil et qu'on les invite à participer activement à l'évolution des communautés francophones du pays. Je dirai cependant que l'évolution rapide des dernières années nous permet de fixer des objectifs ambitieux pour l'avenir.

Nos réflexions sur ces transformations semblent nous conduire vers une conceptualisation très différente de ce qu'est la francophonie canadienne. Alors qu'à l'époque de Laurendeau-Dunton, le critère de la race laissait place à celui de la langue maternelle, un francophone pourrait maintenant être défini comme quiconque souhaite être inclut dans cette francophonie, que ce soit en participant aux manifestations culturelles de sa communauté provinciale ou territoriale, en exigeant des services gouvernementaux en français, ou encore en utilisant cette langue au travail ou à la maison.

Cette reconceptualisation de la francophonie canadienne est un défi complexe, mais plein de promesses. Le jeu en vaut la chandelle car, comme l'a souligné M. Laurendeau à de multiples reprises, les enjeux politiques liés à la langue sont au cœur du projet canadien.

La Commission Laurendeau-Dunton nous a laissé les bases de la *Loi sur les langues officielles* et des articles linguistiques de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui nous ont grandement aidé à faire progresser nos droits. Malgré le manque de vision des commissaires sur le développement des communautés francophones en milieu minoritaire, leurs travaux resteront un moment important de l'histoire de la francophonie canadienne.

Merci.